



APICy

Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex



FUB

le vélo au quotidien

Observations et demandes de l'Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex (APICy) concernant l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique pour la déviation de la RD78, requalification de l'allée du château et création d'un parking à Ferney-Voltaire

Ornex, le 13 avril 2018

Introduction

Le projet présenté par la mairie de Ferney-Voltaire consiste en la déviation de la RD78 pour rendre aux modes doux (marche et vélo) l'allée du château. Un nouveau parking pour véhicules motorisés est créé, qui prévoit également des stationnements pour vélos. Malheureusement, le projet ne traite en fait que très superficiellement de la problématique de la mobilité douce (à pied et à vélo) et n'améliore pas la situation des déplacements en mobilité douce entre Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire.

En ce qui concerne le stationnement des vélos, le projet reste flou quant au nombre d'emplacements, au nombre de places à chaque emplacement et à leur qualité.

Rappel des bases légales

L'article L228-2 du code de l'environnement¹ précise que « à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe ».

La loi de transition énergétique (loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Titre III, Chapitre Ier) précise clairement qu'il faut donner la priorité aux modes de transport les moins polluants.

Enfin, le plan d'aménagement et de développement durable du PLU de Ferney-Voltaire² comporte 4 orientations fortes dont la quatrième est « Une ville de toutes les mobilités, parce que quand se déplacer sans voiture est sûr, rapide et agréable, la ville retrouve son animation et sa cohésion ».

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833430&dateTexte=20090518>

² <https://www.ferney-voltaire.fr/img/plu-approuve-14-02-11-02-padd.pdf>

Observations sur le projet

Le projet a pour objet de «redonner une fonction modes doux à l'allée du château». Cependant, l'aménagement projeté ne prévoit rien pour améliorer la circulation des modes doux entre Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire, par exemple pour permettre aux élèves de l'école Saint-Vincent ou du lycée international de s'y rendre à pied ou à vélo. La nouvelle section de RD78 prévue ne comporte aucun aménagement cyclable, et ne comporte pas non plus de trottoir. Cette situation est donc contraire à l'article L228-2 du code de l'environnement et à l'orientation du PADD du PLU. La logique de mise en avant des modes doux semble être uniquement limitée à la circulation sur l'allée du château.

En ce qui concerne les places de stationnement pour vélo, le projet ne précise ni leur nombre ni leur qualité. Par contre, le revêtement au sol (pavés de récupération avec joints engazonnés) est prévu. Ce type de revêtement permet l'infiltration des eaux pluviales, maintient une petite biodiversité et est esthétique.

Enfin, le projet ne prévoit aucune place de stationnement pour les deux roues motorisés, qui vont du coup utiliser les places pour vélos.

Demandes de modifications

Nous demandons que conformément à la loi et en cohérence avec le PADD du PLU, le projet prenne en compte les déplacements en mode doux sur la RD78, reliant Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire. Des bandes cyclables doivent être réalisées le long de la nouvelle voirie. Un trottoir devrait également être prévu le long de cette voirie. Aucune raison technique ou financière (surcoût négligeable si prévu dès la conception) ne s'y oppose.

Nous demandons que les stationnements vélos prévus soient des arceaux, permettant de stabiliser et d'attacher au moins le cadre et une roue du vélo, comme ceux mis en place par la commune à l'arrêt de bus Ferney-Voltaire-mairie. Les «pince-roues» sont à prohiber.

Pour l'emplacement de stationnement vélo situé au plus près de l'école, nous demandons que celui-ci soit couvert, les vélos étant susceptibles d'y stationner toute la journée. Le nombre de places de stationnement offerte doit être en accord avec le PLU de Ferney-Voltaire, c'est-à-dire «*en nombre correspondant à au moins 20 % de l'effectif [d'élèves] prévu*».

Nous proposons que le revêtement prévu pour les stationnements vélos (pavés de récupération avec joints engazonnés) soit étendu aux autres stationnements.

Nous demandons que le projet intègre des places de stationnements pour les deux-roues motorisés, afin de prévenir les conflits d'usage avec les stationnements vélos.

En vous remerciant de bien vouloir prendre nos remarques en considération, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

P. Quaglia, président

--

Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex

Email : info@apicy.fr